

Mercredi 09 Avril 2008 - n°413

Economie - Les villes moyennes et leurs intercommunalités éco-responsables

Economie - Près de la moitié des océans affectée par l'homme

Economie - Recyclage des prospectus et autres supports publicitaires - De nouvelles aides financières

Transport - Transports : les émissions de gaz à effet de serre toujours à la hausse

Economie - Modernisation des politiques publiques - la 2ème étape cible l'Etat local

Economie - Direction générale des finances publiques

Economie - Rencontres nationales du risque public

Economie - Agenda

Economie - L'Europe préserve la biodiversité

Economie - Développement durable - Il est urgent d'agir !

Economie - Préserver la ressource en eau

ECONOMIE

Les villes moyennes et leurs intercommunalités éco-responsables

Un grand nombre de villes moyennes et d'intercommunalités ont intégré le développement durable dans le fondement de leurs politiques. Elles s'efforcent de maîtriser leur consommation d'énergie, de développer les énergies renouvelables, de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de protéger l'environnement et la biodiversité. Parallèlement, elles s'efforcent quotidiennement de sensibiliser la population et d'encourager habitants et entreprises à contribuer au développement durable du territoire. Vous retrouverez une sélection de ces actions exemplaires sur « Initiatives en ligne ».

www.villesmoyennes.asso.fr/initiatives/

ECONOMIE

Près de la moitié des océans affectée par l'homme

Pour la première fois, une cartographie précise de l'état des océans a été réalisée en prenant en compte 17 types d'impacts différents dus à l'activité humaine, comme le changement climatique, la pêche, la pollution, etc. Alors que les études habituelles ne prennent en compte généralement qu'une seule problématique, les chercheurs américains du Centre national pour l'analyse et la synthèse écologiques ont compilé diverses données pour produire une cartographie unique de l'impact global des activités humaines sur les océans. Il en résulte une mappemonde très simple à interpréter, avec un seul indice reflétant l'impact humain par kilomètre carré d'océan.

La carte montre qu'aucune région de l'océan n'est indemne de l'activité humaine, et que plus de 40 % de leur surface totale sont fortement affectées. Ces zones se trouvent pour l'essentiel dans l'hémisphère Nord, à proximité des terres les plus industrialisées. Ainsi, les environnements les plus atteints sont ceux de la Manche, la mer du Nord, la mer de Chine (jusqu'au Sud de la Thaïlande), le Nord-Est et Nord-Ouest de l'Amérique du Nord, ainsi qu'une zone autour du Sri Lanka. À l'opposé, 4 % des océans apparaissent comme relativement intacts, ces espaces se concentrant autour des deux pôles.

ECONOMIE

Recyclage des prospectus et autres supports publicitaires - De nouvelles aides financières

Dès novembre 2008, les collectivités locales vont bénéficier d'aides financières pour les soutenir dans le recyclage des prospectus et des supports publicitaires distribués quotidiennement, avec allégresse, dans les boîtes aux lettres, et qui représentent en moyenne 40 kg de papier par an.

S'appuyant sur le principe « pollueur-payeur » validé par le Parlement en 2003, les producteurs de ces imprimés devront souscrire à une éco-contribution. EcoFolio, l'organisme chargé de récolter les cotisations, reversera leurs participations aux collectivités locales afin de les indemniser des coûts générés par le recyclage de ces déchets papiers. Si le concept semble juste et efficace, sa mise en application est délicate et demande quelques ajustements, comme en témoignent les revendications communes de l'association Amorce et du Cercle national du recyclage.

Leur première contestation tient dans la restriction de ces dédommagements à une seule catégorie de papier par collectivité, alors que le tri sélectif des emballages et des journaux nécessite le traitement de plusieurs types de

papiers-cartons. Si une collectivité doit traiter plusieurs sortes de papier, ce qui est fréquemment le cas, une seule seulement pourra être prise en charge par l'éco-contribution. Ainsi, les collectivités assument encore à l'heure actuelle 80 % du recyclage des imprimés non inclus dans la norme.

Une seconde incohérence apparaît dans l'écart, plus que significatif, entre le volume de tonnage estimé et la quantité finalement déclarée. L'estimation d'EcoFolio pour 2006 s'élevait à 400 000 tonnes et à 800 000 tonnes pour 2011. Or, en 2006, première année où les tonnages contributeurs ont été déclarés, ce sont finalement 950 000 tonnes qui ont été enregistrées. Ce décalage s'explique par l'adhésion massive des producteurs à cette participation financière, qui a surpassé les estimations d'EcoFolio. Un nouveau plan prévisionnel financier sera nécessaire pour corriger ces données.

Avant d'envisager une possible extension à d'autres supports imprimés, ce système de contribution doit être optimisé. Dans cette optique, Amorce et le Cercle national du recyclage requièrent la mise en place d'une commission d'agrément, déjà en vigueur dans les filières parallèles de traitement des déchets telles que les DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers). Elle aura pour rôle de contrôler la juste répartition des fonds collectés.

On ne peut que se réjouir que des mesures soient prises pour mettre fin à un gaspillage papier qui ne doit plus avoir cours, alors que les ressources naturelles sont aujourd'hui durement menacées. Mais ces mesures ne pourront être efficaces que si une surveillance accrue est instaurée. Quoi qu'il en soit, les efforts déployés pour éliminer ces déchets importuns ne doivent pas se faire au détriment de la prévention, qui se développe via des campagnes à l'image de l'opération « stop pub ». Le meilleur moyen de réduire les déchets étant encore d'en diminuer la production.

TRANSPORT

Transports : les émissions de gaz à effet de serre toujours à la hausse

Un récent rapport élaboré par l'AEE (Agence européenne pour l'environnement) indique que les émissions de gaz à effet de serre dues au secteur des transports au sein des pays membres de l'organisation* continuent à décoller. Ce bilan remet en cause les objectifs défendus par l'Union européenne lors de la Conférence de Bali qui prescrivait de réduire de 25 à 40 % les rejets polluants.

Principale responsable de l'intensification de la pollution due aux transports, la **voie aérienne** arrive en tête, accusant la hausse la plus élevée. Entre 1990 et 2005, l'Union européenne a vu ses émissions totales de CO2 issues de l'aviation grimper de 73 %. Les offres low cost des compagnies aériennes, de plus en plus alléchantes, ont certainement encouragé l'engouement de ces dernières années en faveur de l'avion.

En termes de proportionnalité, la **voiture** conserve sa première place des sources de pollution liée aux transports. Les efforts des constructeurs en matière d'innovation technologique se sont avérés incapables de contrer l'essor des parcs automobiles traditionnels. De plus, le **transport de marchandises** connaît une croissance soutenue qui, sous l'impulsion de la demande en produits domestiques, représente une large part de l'activité routière. Entre 1995 et 2005, l'affrètement par camions dans les pays de l'AEE a enregistré une augmentation de 38 %.

La solution des agrocarburants reste elle aussi problématique, compte tenu de la pression environnementale que ceux-ci exercent sur les forêts tropicales et les populations avoisinantes. Il apparaît de plus en plus évident qu'ils ne pourront pas suppléer intégralement les combustibles fossiles.

Pour l'Agence, seul un changement des comportements actuels pourra renverser la vapeur. En ce sens, elle dénonce d'une part l'accroissement du nombre de véhicules en service, mais également un usage irresponsable, à l'image du recours excessif à la climatisation augmentant de manière significative la consommation globale de carburant.

* *Pays membres de l'AEE : les 27 membres de l'UE, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse et la Turquie.*

ECONOMIE

Modernisation des politiques publiques - la 2ème étape cible l'Etat local

A l'issue de la deuxième réunion du Conseil de modernisation des politiques publiques, le 4 avril dernier, le Président de la République a présenté les principales décisions prises dans le cadre de la réforme de l'Etat en confirmant le non remplacement d'un départ à la retraite sur deux dans la fonction publique entre 2009 et 2011, ce qui permettra de réaliser une économie d'environ 7 milliards d'euros.

Ondes Moyennes a extrait de ces mesures celles qui concernent très directement les collectivités locales. Ces décisions sont appelées à être mises en œuvre dans un calendrier s'échelonnant de 2009 à 2011.

Réseau des préfetures

La réforme du réseau des préfetures et des sous-préfetures consiste notamment à :

- moderniser les procédures de délivrances de titres,
- recentrer le contrôle de légalité,
- adapter le réseau des sous-préfetures à l'évolution des besoins,
- diminuer les dépenses d'envoi de propagande électorale à domicile pour l'élection présidentielle.

Parmi les décisions adoptées et qui devraient être mise en œuvre dès 2009 :

- Mettre en place un partenariat entre 2000 communes chargées du contact avec le public, les préfetures et l'Agence nationale des titres sécurisés pour simplifier et accélérer les procédures de délivrance des passeports et des cartes nationales d'identité.
- Mettre en place un nouveau système d'immatriculation des véhicules à partir du 1er janvier 2009, qui permettra la dématérialisation de délivrance de la carte grise.
- Réformer le permis de conduire et sa délivrance.

- Centraliser le contrôle de légalité dans les préfetures et recentrer sur les actes qui présentent les enjeux les plus importants (certains marchés publics, urbanisme, environnement). Diminuer la liste des actes soumis à contrôle. La fonction conseil des préfetures et sous-préfetures sera maintenue avec un redéploiement géographique et fonctionnel et une évolution du rôle des sous-préfetures.

Politique de sécurité

Le Conseil de modernisation poursuit la réorganisation des forces de sécurité en prenant les décisions suivantes :

- poursuivre le processus de redéploiement police-gendarmerie,
- mieux coordonner les forces de police en région parisienne,
- poursuivre la logique de groupements de brigades de gendarmerie,
- recentrer les forces mobiles sur les missions d'ordre public,
- améliorer l'efficacité de la politique de sécurité routière.

Politique de la défense

Les mesures adoptées s'inscrivent dans la démarche de professionnalisation. Un certain nombre des décisions prises auront une incidence très forte en termes d'aménagement du territoire. Nous retiendrons :

- la création d'un service interarmées de soutien de l'homme et de l'administration sous l'autorité de l'état-major des armées,
- l'allègement des échelons intermédiaires existant dans chaque armée,
- la création un réseau de 90 bases de défense dotées d'un commandement propre.

Politique de la ville

Les moyens de la politique de la ville seront concentrés dans les quartiers les plus en difficulté. Le renforcement de la péréquation par la DSU-CS et une solidarité locale renouvelée seront étudiés en lien avec le Comité des finances locales.

La mission et le périmètre de la Délégation interministérielle à la ville (DIV) seront revus et recentrés sur le secrétariat général du Conseil interministériel des villes (CIV).

L'agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) récupérera les missions de gestion de la DIV.

Politique du logement

L'objectif affiché du Comité est de développer une offre de logements en adéquation à la demande, en ciblant prioritairement la politique du logement sur les zones tendues et en levant les blocages réglementaires pour libérer l'offre

foncière. Pour cela, une réforme des outils de programmation de l'urbanisation sera engagée en confiant plus de responsabilités aux agglomérations.

Il prévoit aussi d'examiner les freins à la construction et la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales.

Le Comité prévoit en outre d'augmenter la rotation au sein du parc social et de redéfinir les critères d'accès à un logement social, notamment en termes de plafonds de ressources pour accéder à un logement HLM.

Le dispositif du 1% logement et sa gouvernance seront renouvelés pour réorienter l'utilisation des crédits et limiter les coûts de gestion.

Politique familiale

Pour lutter contre la pauvreté, le Comité privilégie la redistribution verticale, ce qui implique un questionnement systématique sur l'intérêt et l'équité de prestations ou de dispositifs fiscaux. Il met en outre en avant la lutte contre la fraude et les abus dans le domaine social et préconise la mise en place de comités locaux de lutte contre la fraude.

Pour mettre en œuvre « le droit opposable à la garde d'enfants », une réflexion globale sur les normes d'accueil va être conduite en particulier avec les communes.

Politique d'enseignement supérieur et de recherche

Réaffirmée comme une priorité du quinquennat, l'enseignement supérieur et la recherche vont être modernisés par la mise en œuvre de la loi relative à la liberté et aux responsabilités des universités (LRU). D'ici à 2012, l'enseignement supérieur fera l'objet d'une augmentation annuelle de crédits de 1 milliard d'euros à laquelle s'ajoute la vente d'actions EDF détenu par l'Etat pour 3,7 milliards d'euros.

De par la LRU, le fonctionnement du système universitaire devrait notamment :

- permettre une gestion des ressources humaines plus dynamiques avec des passerelles entre les métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur.
- mettre en place une comptabilité analytique pour connaître les coûts.

Politique sanitaire

Le Comité prévoit la création d'agences régionales de santé (ARS) pilotées par l'Etat et l'assurance maladie et regroupant les services déconcentrés actuels de l'Etat (DDASS, DRASS), agences régionales de l'hospitalisation (ARH), unions régionales des caisses d'assurance maladie (URCAM), une partie des trois régimes de l'assurance maladie. Le périmètre de compétence des ARS inclura la prévention, l'éducation à la santé, les soins de ville, les soins hospitaliers et le médico-social. Des antennes locales seront créées pour garantir la proximité territoriale nécessaire au pilotage des politiques sanitaires et médico-sociales.

Politique de l'Outre-mer

Le Comité reprend les termes du projet de loi de programme pour le développement économique et la promotion de l'excellence outre-mer. La création de zones franches globales d'activités doit favoriser la compétitivité des entreprises. Les aides au développement économique outre-mer seront augmentées de 100 millions €.

Une délégation interministérielle à l'Outre-mer se substituera à l'administration actuelle. Elle conservera des crédits

d'intervention, notamment pour les contrats de projet ou de développement signés avec les collectivités locales.

Le niveau territorial

Le Président de la République a gardé pour un déplacement dans le Lot, à Cahors le 8 avril, les annonces sur la réforme de l'Etat local.

Au niveau des villes moyennes, on note avec intérêt que « la charte des services publics en milieu rural sera scrupuleusement respectée et que le Premier Ministre devra organiser une coordination interministérielle indispensable dans le cadre de la réforme générale des politiques publiques ».

Appelant à un devoir de cohérence et de responsabilité, le Chef de l'Etat a souligné que « les concours de l'Etat aux collectivités locales n'augmenteront pas plus vite que les dépenses que l'Etat consacre à ses politiques propres ». Il a aussi précisé que l'Etat ne pourrait plus continuer à assumer, par l'évolution de la fiscalité locale, l'augmentation des dégrèvements et plafonnements (TP).

Niant la casse des services publics, il a appelé à un resserrement des effectifs de la fonction publique ainsi qu'à une fongibilité et une mobilité accrues. Sur le registre de la cohérence, il a aussi appelé à une indispensable clarification des compétences entre l'Etat et les collectivités locales, et entre les collectivités entre elles. Il a en outre réaffirmé le rôle central des préfets en précisant que les départements, comme à su le faire à titre d'expérimentation celui du Lot, devront se moderniser en tenant compte de leurs particularités.

Le conseil de modernisation de la RGPP se réunira à nouveau en mai sur ce vaste projet de modernisation de l'Etat.

ECONOMIE

Direction générale des finances publiques

La direction générale des finances publiques née de la fusion de la direction générale des impôts et de la direction générale de la comptabilité publique a été officiellement créée par décret no 2008-310 du 3 avril 2008 paru au journal officiel du 4 avril 2008.

Elle est dirigée par Philippe Parini, qui est assisté de trois directeurs, chargés respectivement de la fiscalité, de la gestion publique, du pilotage du réseau et de ses moyens.

La direction générale des finances publiques comprendra 7 services ainsi qu'une sous-direction du contrôle fiscal :

- service juridique de la fiscalité ;
- service de la gestion fiscale ;
- service des collectivités locales composé de la sous-direction de la gestion comptable et financières des collectivités locales, de la sous-direction du conseil fiscal, financier et économique, et d'un organe de contrôle interne comptable ;
- Service comptable de l'Etat ;
- Service des ressources humaines ;
- Service du budget et de la performance ;
- Service du système d'information.

ECONOMIE

Rencontres nationales du risque public

Les rencontres nationales du risque public se tiendront les 28 et 29 mai à Paris.

Conférence plénières, tables rondes thématiques et formations professionnelles s'attacheront à aborder les risques sous de nombreux angles et concernent spécifiquement les collectivités locales, les maires et les équipes municipales.

Plus informations sur :

www.risquepublic.com

ECONOMIE

Agenda

29 avril 2008

Arles

3e réunion interrégionale d'information sur les Fonds structurels européens pour les villes moyennes et Epci dans le cadre des programmes opérationnels 2007-2013

Réunion réservée aux adhérents

5 juin 2008

Paris

Assemblée générale de la FMVM

ECONOMIE

L'Europe préserve la biodiversité

Le réseau européen Natura 2000, dédié à la préservation de la faune et de la flore, vient d'accueillir en son sein de

nouveaux espaces protégés. Ces extensions, officialisées en janvier et mars derniers, couvrent 489 nouveaux sites répartis respectivement sur 10 pays, soit l'équivalent d'une superficie de 18 784 km².

L'intégration de ces aires situées en Autriche, Espagne, Finlande, France, Pologne, Slovaquie, Slovénie, Suède, à Chypre et à Malte, illustre la lutte menée par l'Europe pour enrayer l'appauvrissement de la biodiversité. Les types de milieux concernés par ces ajouts sont extrêmement diversifiés. En ciblant des lieux aussi hétéroclites, l'objectif de Natura 2000 est d'héberger la plus vaste gamme de biodiversité possible et d'élargir ainsi notablement son champ d'action.

Parmi les sites nouvellement intégrés figurent entre autres les lacs salés de Larnaka de Chypre, lieu d'hibernation d'importantes migrations de flamants, mais aussi la zone agricole de Mala Fatra de la chaîne montagneuse des Carpates en Slovénie connue pour ses populations d'ours et de loups, ou encore les prairies sous-marines de Sebadales de Güigüi aux îles Canaries.

L'ambition de ce réseau à vocation écologique n'est pas d'interdire l'accès à des milieux jugés sensibles, mais au contraire d'assurer une cohabitation durable entre habitants naturels et activités humaines. Les états membres de Natura 2000 ont de ce fait un rôle actif au sein de l'organisation. Tout d'abord, ils sont préalablement consultés par la Commission européenne avant que celle-ci n'arrête son choix, et c'est à eux que revient la charge de mettre en place les mesures adéquates en vue d'une gestion raisonnée des zones protégées. Un délai de 6 ans leur est accordé pour réaliser les réformes nécessaires.

ECONOMIE

Développement durable - Il est urgent d'agir !

Lauréat du prix Nobel de chimie en 1995 et l'un des premiers à avoir tiré la sonnette d'alarme sur le trou dans la couche d'ozone, Mario Molina a lancé ce week-end une mise en garde sur le réchauffement climatique, estimant qu'un réchauffement de la Terre dépassant 2,5° C aurait des « conséquences presque irréversibles ». « Bien avant qu'on n'ait plus de pétrole, on n'aura plus d'atmosphère » a déclaré le chercheur mexicain. Lors d'un débat sur le changement climatique organisé à l'occasion de la réunion annuelle de la Banque de développement inter-américaine, Mario Molina a ainsi indiqué que l'augmentation de l'intensité des ouragans était l'une des modifications les plus inquiétantes que les chercheurs aient reliées au réchauffement climatique observé ces 30 dernières années. Il estime que des « points de basculement » seront atteints si les températures continuent à augmenter, et notamment des « changements ingérables de l'environnement de la Terre ». Et personne ne sait réellement ce que la planète peut encore supporter en termes de réchauffement avant que la situation ne devienne critique...

S'il fallait le démontrer encore, l'enjeu du changement climatique est bien le défi majeur et urgent de notre temps. D'autant que près de la moitié de la population mondiale vit dans les villes et que cette part est en augmentation. Or, c'est dans les villes que la demande en énergies croît le plus fortement (+ 65% de consommation d'énergie en plus d'ici à 2020) et que sont produites la plupart des émissions de gaz à effet de serre. Réduire les émissions de CO₂ sur ces territoires, dans les transports, les habitations, les industries, les modes de consommations, est donc l'un des défis essentiels pour répondre à la question du changement climatique...

80 % des Français vivent sur des territoires urbains, et la concentration urbaine française augmente le nombre de migrants alternants quotidiens, sur des distances toujours plus longues. En Europe aussi l'urbanisation se poursuit, en dépit du fait que près des trois quarts de la population d'Europe occidentale vivent déjà dans des villes.

La croissance rapide des transports privés et la consommation à forte intensité de ressources constituent d'importantes menaces pour l'environnement urbain et donc pour la santé et le bien-être humains. Dans de nombreuses villes, les voitures représentent désormais plus de 80 % du transport mécanisé.

Les prévisions de la croissance des transports en Europe occidentale indiquent que, pour un scénario de maintien du statu quo, les demandes de transport routier de passagers et de fret pourraient pratiquement doubler entre 1990 et 2010, le nombre de voitures augmentant de 25 à 30 % et le nombre annuel de kilomètres par voiture progressant de 25 %.

Il est donc urgent de modifier les modes de vie urbains, de promouvoir l'efficacité énergétique et d'inciter au changement de comportement des citoyens. La ville doit s'inventer un modèle de développement durable qui concilie les temporalités respectives, et les exigences environnementales, économiques et politiques. Les diverses actions publiques doivent ainsi s'articuler afin de répondre aux interdépendances spatiales et temporelles des différents enjeux et domaines qui constituent la ville.

Les collectivités locales sont donc en première ligne de la lutte contre le changement climatique à la fois en tant que consommatrices d'énergie et émettrices de gaz à effet de serre, et aussi en tant qu'incitatrices des habitants à agir en faveur d'un développement et d'un mode de vie respectueux de la planète.

ECONOMIE

Préserver la ressource en eau

L'hiver 2007-2008 est le plus sec des quatre dernières années. Le cumul de pluviométrie depuis le 1er septembre 2007 est déficitaire sur la quasi-totalité du territoire métropolitain, le déficit atteignant 75 % dans certains départements du sud de la France. L'analyse de la gestion de la ressource en eau sur les dernières années a montré que le recours à des mesures de restriction au coup par coup chaque année n'est pas satisfaisant. Ces restrictions

provoquent des pertes économiques pour les agriculteurs et les industriels, affectent l'image des collectivités locales et entraînent des nuisances pour les particuliers et l'environnement.

Au regard de l'exceptionnelle sécheresse hivernale et de la nécessité de développer une gestion dynamique et économe de la ressource en eau, Jean-Louis Borloo a réuni le Comité sécheresse, qui comprend des experts et des représentants des usagers et des administrations, afin d'apprécier les conditions de la mise en œuvre du plan interministériel de gestion de la rareté de l'eau, adopté en 2005. Parallèlement, le comité opérationnel de mise en œuvre des propositions du Grenelle de l'environnement élabore actuellement des actions complémentaires pour une meilleure gestion de la ressource en eau.

Dans ce contexte, le ministre a souhaité rappeler, lors du conseil des ministres du 26 mars dernier, que chacun pouvait à son niveau participer à cette « bataille de l'eau » grâce à des gestes simples d'économie :

- Les collectivités territoriales sont susceptibles d'économiser 700 millions de mètres cubes d'eau en ramenant de 25 % à 10 % les fuites des réseaux de distribution et en réutilisant les eaux traitées dans les espaces verts.
- Les exploitants agricoles peuvent réduire de plusieurs centaines de millions de mètres cubes leur consommation d'eau en optimisant l'irrigation et en choisissant des cultures moins consommatrices.
- Les particuliers peuvent économiser 500 à 600 millions de mètres cubes d'eau par an en recourant à des équipements sanitaires et électroménagers économes et en modifiant leurs comportements, notamment en prenant des douches plutôt que des bains.

La bataille des eaux usées est également engagée : « 100 % des stations d'épuration sont entrées dans un processus de mise aux normes » a souligné le ministre. Un plan d'action a été mis en place en septembre 2007 pour permettre aux collectivités territoriales de réduire les délais de mise aux normes de leurs stations d'épuration.

À cette date 146 stations parmi les plus importantes n'étaient pas encore conformes. Depuis lors, 58 d'entre elles se sont mises en conformité. La totalité des 88 stations restantes ont signé des contrats avec les agences de l'eau prévoyant des plannings de travaux, qui seront achevés avant fin 2011. Un suivi mensuel de l'état d'avancement des travaux sera effectué.